

REGLEMENT INTER-LIGUES JEUNES

Article 1 : La participation aux inter-ligues jeunes est ouverte aux ligues de wilaya régulièrement affiliées et engagées au titre de la saison en cours.

Article 2 : L'inter ligues jeunes est une compétition par équipes qui oppose les sélections des ligues de wilaya, en Plus de l'épreuve individuelle en Simple et double.

Article 03 : Déroulement de l'épreuve individuelle (deux (02) joueurs par Ligues)

- ✓ Les joueurs seront répartis dans des poules de 04 joueurs, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés au tableau.
- ✓ La désignation des têtes de séries pour ce championnat se fera en prenant en considération le dernier classement National Jeunes.

Article 4 : Déroulement de l'épreuve de Double (deux (02) Doublettes par Ligues)

- ✓ Les doublettes seront réparties dans un tableau éliminatoire par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes de la même ligue de wilaya.

Article 5 : L'engagement des ligues désireuses de participer se fera directement auprès de la fédération.

Article 6 : Le nombre de tour ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées après l'expiration des délais d'engagement.

Article 7 : Les catégories d'âge concernées par les inters ligues jeunes sont :

Benjamins-Benjamines	✓ Nés entre le 1^{er} Janvier 2009 et après
Minimes Filles et Garçons	✓ Nés entre le 1^{er} Janvier 2007 et le 31 Décembre 2008
Cadets et cadette	✓ Nés entre le 1^{er} Janvier 2004 et le 31 Décembre 2006
Juniors	✓ Nés entre le 1^{er} Janvier 2001 et le 31 Décembre 2003

Article 8 : La licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d'une équipe ainsi que l'encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la licence d'un joueur au cours des rencontres des inter-ligues entraînerait sa disqualification.

Article 9 : Les personnes autorisées à s'installer sur le banc des remplaçants de chaque équipe lors des rencontres sont au nombre de six (06) au maximum et doivent tous être régulièrement licenciés et sont désignés comme suit :

- ✓ Trois (03) joueurs portés sur la feuille de match.
- ✓ Un (01) capitaine d'équipe s'il est non joueur.
- ✓ Deux (02) autres personnes.

Article 10 : La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table ; le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Article 11 : Le système de compétition par équipe est défini selon le nombre d'équipe engagée.

Les parties pour chaque rencontre se déroulent selon l'ordre suivant : A-X, B-Y, C-Z, A-Y, B-X.

Les parties se déroulent aux meilleurs des cinq sets. La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties.

Article 12 : Les frais de transport et de séjour sont à la charge des ligues participantes.

Article 13 : Tous cas qui survient et qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d'organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération international de tennis de table.